



REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO

ASSEMBLEE NATIONALE

3<sup>ème</sup> Législature de la 3<sup>ème</sup> République

Honorable MUNYOMO BASILWANGO Patrick

Député National

Tél : (+243) 999943812

E-mail : munyomopatrick47@gmail.com

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTRE DES TRANSPORTS, VOIES DE COMMUNICATION ET D'ENSENCLAVEMENT

ACQUITTANCE DE RECEPTION  
06 MAI 2022

Reçu le : 06 MAI 2022  
Heure : 10h53  
N° d'Enreg. : 1113  
Paraphe : [Signature]

N/Réf. : CAB0076/HPMB/DN/05-2022

Kinshasa, le 06 Mai 2022

AKR

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE  
SERVICE COURRIER

Reçu le : 06 MAI 2022  
N° : [Signature]

TRANSMIS copie pour information à :

- Honorable Président de l'Assemblée Nationale ;
- Son Excellence Monsieur le Premier Ministre, Chef du Gouvernement, *(Avec l'assurance de ma haute considération)* ;
- Madame le Ministre d'Etat, Ministre du portefeuille, Monsieur le Ministre d'Etat, Ministre du Budget ;
- Monsieur le Ministre des Finances ;
- Monsieur le Ministre des Transports, Voies de Communications et Désenclavement ;
- Monsieur le Directeur Général a.i. de Congo Airways.

République Démocratique du Congo  
PRIMATURE  
MINISTRE DES FINANCES  
GABINET DU MINISTRE  
SERVICE COURRIER

Courrier reçu le : 06 MAI 2022  
Sous le n° : 1655  
Heure : 12h15  
Paraphe : [Signature]

MINISTRE DU PORTEFEUILLE  
GABINET DU MINISTRE  
COURRIER

Reçu le : 06 MAI 2022  
Enregistré sous le n° : 3009  
Transmis le :  
Pour :  
Répondu le : [Signature]

(Tous) à KINSHASA/GOMBE.

REPUBLIQUE DEMOCRATIQUE DU CONGO  
MINISTRE DU BUDGET  
GABINET DU MINISTRE

06 MAY 2022  
N° : 11533  
Paraphe : [Signature]

OBJET : Opposition à l'adoption par le 49<sup>ème</sup> Conseil des Ministres du Projet relatif à la création de la Compagnie Aérienne AIR CONGO.

A Son Excellence Monsieur le Président de la République Démocratique du Congo, Chef de l'Etat.

Palais de la Nation

À KINSHASA-GOMBE

(Avec l'expression de mes hommages les plus déférents)

Excellence Monsieur le Président de la République,

J'ai l'honneur de soumettre à Votre Haute Autorité, en ma qualité de Député National, mes avis et considérations au sujet du dossier de la création de la compagnie aérienne nationale, dénommée « AIR CONGO ».

J'ai suivi il y a quelques jours, le compte rendu de la 49<sup>ème</sup> réunion du Conseil des Ministres du vendredi 15 avril 2022, qui renseigne qu'après la présentation par le Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, le Conseil a adopté le projet relatif à la création d'une autre compagnie aérienne nationale en partenariat avec Ethiopian Airlines, dénommée « AIR CONGO ».

CONGO AIRWAYS  
DIRECTION GENERALE  
COURRIER EXTERNE

DATE : 06/05/2022  
N° : 1217  
HEURE : 10h45  
PARAPHE : [Signature]

ASSEMBLEE NATIONALE  
GABINET DU PRESIDENT  
SECRETARIAT

N° d'Enreg. : 18666  
Exp. : 06 MAI 2022  
Heure : 11h36  
Paraphe : [Signature]

Par cette même occasion, le Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a informé les membres du Conseil des Ministres que la nouvelle compagnie qui sera créée va être lancée avec sept 7 avions qui vont desservir les réseaux national et international, permettant ainsi de compléter la flotte nationale qui n'était jusqu'ici portée que par la compagnie aérienne nationale Congo Airways. Il poursuit en disant que plusieurs Pays possèdent plus d'une compagnie aérienne, notamment l'Afrique du Sud qui en a environ quatre 4 et les U.S.A 6 et que la création de la nouvelle compagnie en République Démocratique du Congo n'influencera en aucun cas, le bon fonctionnement de Congo Airways.

Enfin, le Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement informe le Conseil qu'un contrat de partenariat d'acquisition de sept 7 avions a été conclu l'an dernier avec la compagnie aérienne Ethiopian Airlines aux fins de promouvoir le développement du transport aérien dans les conditions optimales de sûreté, sécurité en République Démocratique du Congo et ce, à travers une compagnie aérienne nationale normalisée, fiable et viable et dont les parts sociales sont détenues majoritairement par la République Démocratique du Congo.

Pour ma part, **Excellence Monsieur le Président de la République et Chef de l'Etat**, la création de cette nouvelle compagnie Air Congo est **INOPORTUNE** pour plusieurs raisons dont quelques-unes sont les suivantes :

1. La Société Congo Airways est une compagnie de transport aérien public créée le 15 août 2014 avec une flotte de quatre (4) avions d'occasion dont deux (2) AIRBUS 320 et deux (2) BOMBARDIER Q400 achetés par l'Etat Congolais au moment où la République Démocratique du Congo n'avait qu'un budget de 4 milliards de Dollars Américains. Sept ans après, avec un budget plus que doublé, soit 10 milliards de Dollars Américains, pourquoi doit-on prendre des avions en leasing (ACMI) auprès d'Ethiopian Airlines endettée de plus de 2 Milliards de Dollars plutôt qu'auprès de grandes sociétés dont la vocation est d'acheter et de payer progressivement des avions ? Et si la nouvelle compagnie aérienne nationale connaissait les mêmes difficultés que Congo Airways, le prochain Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement va-t-il créer une énième compagnie aérienne nationale ?
2. Selon l'accord signé entre le Gouvernement Congolais et Ethiopian Airlines, cette nouvelle compagnie Air Congo sera dotée des avions appartenant à Ethiopian Airlines, (avec équipage « Pilotes, hôtesse, mécaniciens et techniciens »). Le Comité de Gestion sera entre leurs mains, c'est-à-dire le management (le Directeur General, le Directeur Technique, le Directeur Financier, le Directeur des Operations aériennes, le Directeur des Operations sol, ...) en ne laissant à la République Démocratique du Congo que les postes du Président du Conseil d'administration (le poste qui sera occupé par Cherubin Okende) et les postes d'exécution. Avec cette disposition, il ressort clairement que la compagnie Ethiopian Airlines pourrait bénéficier plus de cet accord (ses apports seront rémunérés en amont) que le Gouvernement congolais dont les apports ne seront pas rémunérés du fait que les résultats nets seront déficitaires.
3. Au sujet des pays qui possèdent plus d'une compagnie aérienne nationale, il serait souhaitable que le Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement puisse revoir ses sources d'informations. Concernant l'Afrique, aucun pays ne possède plus d'une compagnie aérienne nationale. Je cite à titre d'exemples Kenya Airways pour le Kenya, Egyptair pour l'Egypte, Tunisair pour la Tunisie, Royal Air Maroc pour le Maroc, Air Cote d'Ivoire pour la Cote d'Ivoire, Air Zimbabwe pour le Zimbabwe, .... En Afrique du Sud, cas cité par le Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, seule South African Airways « SAA » est la compagnie aérienne nationale. L'ancienne South African Express « SAEX » et Mango sont ses filiales tandis que Comair, Kulula, Cemair, Airlink, ... sont des compagnies aériennes privées. Quant aux USA, à l'Europe la situation

est particulière. Cependant le capital des compagnies est soit détenu par un ou plusieurs Etats soit par des ressortissants d'un ou de plusieurs Etats soit d'un ou plusieurs Etats avec les ressortissants d'un ou plusieurs Etats.

4. Devant la presse, le Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement a affirmé qu'Ethiopian Airlines renforcera les capacités de l'Autorité de l'Aviation Civile Congolaise pour le respect des normes internationales. Ceci constitue une INSULTE à l'Etat Congolais. Comment comprendre qu'un exploitant devienne une autorité de régulation d'une autorité de régulation et de supervision de la RDC ? L'Ethiopie accepterait-elle que Congo Airways soit le régulateur de l'aviation civile éthiopienne ?
5. Comment comprendre qu'un Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement ayant l'aviation civile dans ses attributions se substitue au Ministre ayant le portefeuille dans ses attributions pour rédiger les statuts d'une société à économie mixte, à en fixer le capital, la répartition des actions et en déterminer les organes de gestion. Je suis en train de sentir une dose POLITIQUE que technique dans le partenariat signé entre Ethiopian Air lines et le Ministère.
6. Le redressement de la compagnie aérienne nationale Congo Airways est possible. Pour le moment, les réflexions doivent s'orienter vers la possibilité d'agrandir sa flotte par des achats et locations d'avions afin de continuer à servir efficacement notre population et poursuivre le désenclavement du Pays. C'est ainsi que je sollicite à Votre Haute Autorité la **SURSEANCE** de cet accord au partenariat qui a été signé entre le Gouvernement Congolais et la compagnie Ethiopian Airlines en attendant les orientations des experts au sujet de la recommandation de redressement de Congo Airways.

Pour rappel, **Excellence Monsieur le Président de la République et Chef de l'Etat**, en date du 6 avril dernier, à la suite d'une question d'actualité que mon collègue le Député national Honorable MONKOTO ENGELEMBE Célestin avait adressée au Ministre des Transports, Voies de Communication et Désenclavement, ce dernier s'était présenté devant la représentation nationale pour fournir des éléments de réponse à la question d'actualité lui adressée.

A travers la présentation du Ministre, nous avons retenu que la compagnie aérienne nationale Congo Airways est entrain de fonctionner avec beaucoup de difficultés et que cela nécessite son attention particulière et celle du Gouvernement afin de redresser cette compagnie aérienne nationale de la R.D.C.

Les difficultés avancées par le Ministre sont la résultante de la réduction du prix de billet de 40 %, l'absence d'une subvention de l'Etat accompagnant cette mesure de réduction et l'insuffisance d'avions à la disposition de la compagnie. Cette situation est à la base depuis un moment, d'une grande perturbation de la desserte des vols domestiques à l'intérieur du Pays, avec comme conséquences les vols qui sont régulièrement annulés, les débarquements des passagers qui sont fréquents ainsi que les changements des lignes.

En ce qui concerne le dossier relatif à l'achat de quatre (4) avions neufs en faveur de Congo Airways, le Ministre a confirmé qu'il existe un contrat depuis novembre 2019 entre Congo Airways et le constructeur brésilien EMBRAER dont le coût total de cette acquisition avait été évalué à \$US133.200.000,00 (cent trente-trois millions deux cents mille Dollars Américains). Malheureusement, à la suite des aléas administratifs de la chaîne de dépenses publiques, Congo Airways n'a pas été à mesure d'honorer ses engagements. Le non-respect des échéances fixées par le contrat ainsi que les différents avenants qui étaient signés ont entraîné le report de la première livraison qui était prévue en décembre 2021. **Ceci met en mal votre annonce faite devant les Honorables Députés et Sénateurs en date du 13 décembre**

**2019 réunis en Congrès d'une acquisition de huit (8) avions neufs au bénéfice de Congo Airways.**

Actuellement Congo Airways à deux avions airbus 320 et le troisième arrive dans les deux prochaines semaines.

Je pense que le Gouvernement Congolais à travers le Ministère des Transports, voies de Communication et Désenclavement devra plutôt envisager un plan stratégique d'affaires des avions à acquérir, une étude de redressement de Congo Airways afin de la rendre plus viable et compétitive avec d'autres compagnies. Cette étude une fois réalisée, permettra au Gouvernement Congolais de renégocier un avenant dans lequel la commande des aéronefs sera accompagnée par un compte d'exploitation pour convaincre davantage le fournisseur.

En plus, la recapitalisation devient de plus en plus urgente au vu des résultants déficitaires des activités de Congo Airways. Un accord de recapitalisation entre les actionnaires de Congo Airways est nécessaire vu l'accroissement actuelle des recettes de la R.D.C et l'amélioration de la trésorerie des institutions actionnaires de Congo Airways. D'où l'on pourrait envisager, pour assainir le bilan de cette compagnie (soit une reprise par l'Etat de la dette de Congo Airways mais ce serait assimilé à une aide de l'Etat, soit une nouvelle augmentation ou une ouverture du capital). Mais aussi continuer avec un personnel national pour réaliser des économies supplémentaires au niveau du personnel car la main d'œuvre étrangère coûte chère. Que l'Etat congolais initie une politique de développement équilibré de la compagnie Congo Airways car, sans celle-ci il y aura toujours un déséquilibre face à la concurrence. C'est imprudent de créer une autre compagnie nationale aérienne où l'Etat est actionnaire pendant que les anciennes actions de l'Etat dans Congo Airways sont en voie de disparition.

S'il est relativement aisé, a posteriori, de pointer les responsabilités qui apparaissent évidentes pour le crash économique et social de la compagnie Congo Airways, il est sans doute moins simple de tenir compte du contexte de la prise de décisions déterminantes pour son avenir. Il y a lieu de procéder avec prudence en la matière avant d'en tirer des conclusions définitives. Le destin de Congo Airways n'est pas inéluctable : une réelle détermination politique, la mise en œuvre, au moment voulu, des indispensables mesures de redressement, un esprit critique avisé et l'analyse lucide des stratégies peuvent sans doute éviter la chute de Congo Airways.

Au vu des arguments présentés ci-haut, ma seule préoccupation, **Excellence Monsieur le Président de la République et Chef de l'Etat**, est de présenter les voies et moyens pour sauver notre seule et chère compagnie aérienne nationale Congo Airways pour qu'elle soit réellement au service de la nation congolaise.

Je reste disposé Excellence Monsieur le Chef de l'Etat à vous apporter d'autres éléments complémentaires en cas de nécessité.

Je vous prie de croire, **Excellence Monsieur le Président de la République et Chef de l'Etat**, à l'assurance de ma plus haute considération.

Honorable  
**Patrick MUNYOMU BASILWANGO**



Président de la Sous-Commission Transports et  
Développement Rurale à l'Assemblée Nationale

